

Union internationale des télécommunications

UIT-R

Secteur des Radiocommunications de l'UIT

Recommandation UIT-R SM.1270-0
(07/1997)

**Renseignements complémentaires relatifs
au contrôle des émissions pour la
classification et la désignation
des émissions**

Série SM
Gestion du spectre



Union
internationale des
télécommunications

Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d'assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d'études.

Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT-R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

Séries des Recommandations UIT-R

(Egalement disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REC/fr>)

Séries	Titre
BO	Diffusion par satellite
BR	Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision
BS	Service de radiodiffusion sonore
BT	Service de radiodiffusion télévisuelle
F	Service fixe
M	Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés
P	Propagation des ondes radioélectriques
RA	Radio astronomie
RS	Systèmes de télédétection
S	Service fixe par satellite
SA	Applications spatiales et météorologie
SF	Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe
SM	Gestion du spectre
SNG	Reportage d'actualités par satellite
TF	Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires
V	Vocabulaire et sujets associés

Note: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la Résolution UIT-R 1.

Publication électronique
Genève, 2011

© UIT 2011

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

RECOMMANDATION UIT-R SM.1270-0*

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES RELATIFS AU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS POUR LA CLASSIFICATION ET LA DÉSIGNATION DES ÉMISSIONS

(1997)

Domaine d'application

La présente Recommandation met l'accent sur la collecte de renseignements sur les différents types d'émissions qui sont mentionnés dans l'Appendice 1 du RR et dans la Recommandation UIT-R SM.1138, et décrit la structure de la base de données.

Mots clés

Classification des émissions, structure de base de données, services de contrôle des émissions

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'avec l'apparition de nouvelles techniques et de nouveaux moyens techniques, le nombre de communications par téléimprimeur et par d'autres méthodes est en augmentation;
- b) la disposition 19.1 (Article 19) du Règlement des radiocommunications (RR);
- c) que la désignation des émissions par cinq caractères comme indiqué dans l'Appendice I du RR et dans la Recommandation UIT-R SM.1138 suffit pour la gestion des fréquences;
- d) que, pour le contrôle des émissions, ces cinq symboles de classification des émissions ne suffisent pas à caractériser les émissions de façon complète et non ambiguë,

recommande

- 1 aux administrations de recueillir des renseignements complémentaires précis concernant les différents types d'émissions;
- 2 de créer une base de données commune en un endroit accessible à tous les services de contrôle des émissions;
- 3 d'adopter pour cette base de données une structure conforme à celle définie dans l'Annexe 1.

ANNEXE 1

Structure de la base de données

<i>Nom du champ</i>	<i>Type</i> (Note 1)	<i>Longueur</i>	<i>Description</i>
SYSTNUM	I	4	Numéro de système commençant par 0001
SYSNAME	A	20	Nom de système couramment utilisé, par exemple SITOR, ROU-FEC, PACKET, TOR-342, etc.
TYPE	A	20	Type de système Possibilités: arythmique par rafales à train d'impulsions ARQ CED twinplex SITOR multifréquence avec navigation/localisation
ALPHABET	A	8	Utilisation d'un alphabet du type ITA-2, SITOR, ITA-5

* La Commission d'études 1 des radiocommunications a apporté en 2010 et en 2019 des modifications de forme à cette Recommandation, conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 1.

BITS	A	5	Nombre de bits par caractère
DET_COR	A	20	Détection/correction par contrôle de parité, rapport de travail/repos 3:4, etc.
MARK_CY	A	10	Le cycle de travail tous les 4, 5 ou 8 caractères peut être inversé pour permettre au récepteur de se resynchroniser
REP_CY	A	10	Cycle de répétition Si le récepteur détecte un ou plusieurs caractères altérés, il demande à ce que plusieurs caractères soient répétés.

Les trois champs suivants peuvent être utilisés dans le cas de systèmes à multifréquence et de twinplex si_tor.

PULSE	I	3	Pour les systèmes à multifréquence, ces champs peuvent être 100/200/008, ce qui signifie une durée d'impulsion (PULSE) de 100 ms
SEP	I	3	Espacement entre les tonalités de 200 Hz
NUMB	I	3	Nombre de tonalités: 8 Pour les systèmes twinplex si_tor, ces champs peuvent avoir pour valeur 200/280/510, ce qui signifie que l'espacement entre f_1 et f_2 est égal à 200 Hz, entre f_2 et f_3 à 280 Hz, et entre f_3 et f_4 à 510 Hz Dans un cas comme dans l'autre, ces renseignements sont souvent suffisants pour identifier le pays utilisant ce système sans avoir connaissance du texte des messages
BETWEEN	A	10	Dans le cas de systèmes à multifréquence, les limites des tonalités utilisées sont, par exemple, 1 220-1 860 Hz
IDLE	A	10	Dans le cas de systèmes à multifréquence, les tonalités sont utilisées en période de repos.

Pour de nombreux systèmes, beaucoup de paramètres dépendent de la rapidité de modulation. Si un système peut utiliser différentes rapidités de modulation, il n'en reste pas moins le même système.

Les paramètres dépendant de la rapidité de modulation doivent être stockés dans une deuxième base de données ayant une relation dans un champ de la première base de données. Dans ce cas, il s'agit du champ SYSTNUM.

Chaque rapidité de modulation possible d'un système doit être mémorisée dans la deuxième base de données.

Cette base de données contient les champs suivants:

<i>Nom du champ</i>	<i>Type</i> (Note 1)	<i>Longueur</i>	<i>Description</i>
SYSTNUM	I	4	Numéro du système pour la relation avec la première base de données
BAUDSPEED	D	8,2	Rapidité de modulation du système, par exemple, 164,35 Bd
AUTO_CORR	I	4	Crête de la fonction d'autocorrélation, nombre de bits dans une trame de caractères
BIT_DUR	D	5,2	Durée des bits, par exemple, 10,30 ms
CYCLE	I	4	Durée du cycle du système, temps nécessaire à la transmission d'une trame de caractères
INFO	I	4	Temps dans lequel CYCLE contient de l'information
PAUSE	I	4	Durée de CYCLE sans transmission
CHAR	I	3	Nombre de caractères dans un paquet d'impulsions, par exemple: pour une transmission si_tor CYCLE time = 450 ms INFO = 210 ms PAUSE = 240 ms CHAR = 3

Ces bases de données ne couvrent pas toutes les possibilités, la création d'une base de données exhaustive est pratiquement impossible, elle serait trop complexe et ne répondrait pas aux besoins des ingénieurs chargés du contrôle des émissions qui veulent avoir à disposition un outil souple et facile à utiliser.

NOTE 1 – A: alphanumérique
I: numérique (entier)
D: numérique (décimal)
